

COUPE et CHAMPIONNAT de la REUNION EPEE, FLEURET, SABRE
2017/2018

Art. 1 La L.R.E. organise, à chaque arme, au profit de ses licenciés,

La COUPE DE LA RÉUNION, comprenant :

Au sabre: 4 épreuves, à l'épée: 4 épreuves, au fleuret: 3 épreuves.

Au fleuret chaque tour aura lieu sur 2 WE

A l'épée, chaque tour aura lieu sur un WE. Samedi: M13,M17 et Vétérans; Dimanche: M11, M15, M20SENIORS

Au sabre une seule journée pour toutes catégories et pour chaque tour.

Le CHAMPIONNAT DE LA REUNION INDIVIDUEL et PAR EQUIPES.

Au sabre et au fleuret: sur un Week-end. Samedi RUN équipes, Dimanche RUN individuel.

A l'épée: Un week-end pour les individuels et un autre week-end pour les équipes

Art. 2 Classement de la COUPE DE LA REUNION:

Au fleuret, points cumulés de toutes les étapes de la coupe et du RUN individuel.

A l'épée et au sabre, points obtenus lors des 3 meilleures étapes sur 4 + le RUN.

Le classement sera établi avec le logiciel CLAS (de la FFE) selon les barèmes de la LRE.

Un classement ne sera établi dans une catégorie, que si celle-ci a été ouverte dans au moins deux étapes de la coupe de la Réunion dont le RUN.

En M9 et M11 , les classements féminins seront également établis.

En vue de les préparer à leur CF, le DT pourra autoriser les filles à doubler chez les garçons, jusqu'à la finale. Il n'y aura donc pas de tour de poules filles. Un tableau féminin sera tout de même constitué dès qu'elles auront été éliminées du tableau masculin.

Remarque: pour toutes les catégories féminines, les points obtenus chez les masculins pourront être comptabilisés dans les classements féminins sauf si la catégorie féminine a été ouverte dans l'épreuve du jour en question.

Art. 3 Les sélections :

Les circuits nationaux étant open, il n'y a pas de sélections. Les sélections pour les Championnats de France et la fête des jeunes, seront effectuées par les commissions techniques. Elles seront validées en CA selon les subventions et disponibilités financières.

Art. 4 Catégories :

M5	2013 et après
M7	2011 et 2012
M9	2009 et 2010
M11	2007 et 2008
M13	2005 et 2006
M15	2003 et 2004
M17	2002 et 2001

M20	2000, 1999 et 1998
Seniors	1997 et avant
Vétérans V1	1969 à 1978
Vétérans V2	1959 à 1968
Vétérans V3	1949 à 1958
Vétérans V4	1948 et avant

Art. 5 Sur-classement et double sur-classement (art.8.1.6. du règlement intérieur. De la F.F.E.) :

Le simple sur-classement n'est autorisé qu'à partir des licenciés nés en 2007 (M11-2) et le double sur-classement qu'à partir des licenciés nés en 2004 (M15-1)

Les formulaires sont disponibles sur le site internet :

<http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>

Le simple sur-classement ne fait l'objet d'aucune demande particulière. Simple surclassement autorisé à partir de M11 2e année (Les M11 2e année et les M13 1ere année doivent remplir le formulaire double sur classement)

Le double sur-classement permet de tirer dans deux catégories au-dessus mais doit faire l'objet d'un dossier médical agréé par la commission médicale de la F.F.E., visé par le médecin de la L.R.E. Il est valable aux armes précisées sur le certificat médical. (double sur-classement possible à partir de M15 1ere année) (Un feuillet par arme) Le simple ou double sur-classement d'un ou plusieurs tireurs ne doit pas être préjudiciable au bon déroulement de la compétition dans sa propre catégorie.

Art. 6 Engagements :

Chaque club devra envoyer la liste de ses engagés au club organisateur selon les indications de la feuille de route transmise au plus tard le lundi de la semaine de la compétition pour **le jeudi 20h au plus tard** en précisant les techniciens et les arbitres du club présents à la compétition:

- en individuel, la liste sera établie dans le tableau fourni (case à cocher et doublons à copier)

- par équipe, la liste comportera, la **composition définitive avec le nom des tireurs** (en cas de retrait d'équipe, prévenir l'organisateur et les clubs concernés la veille au plus tard afin de ne pas déplacer une autre équipe inutilement.

Art. 7 Participation :

- 6 euros en individuel et 12 euros par équipe en championnat.

Art. 8 Licences :

La licence de tout tireur participant devra être enregistrée sur le site « licences » (vérifications effectuées la veille).

Remarque: Pour la fête des jeunes, les tireurs devront porter le blason bleu.

Art. 9 Rassemblements M7 et M9:

Au FLEURET M9:1 poule en individuel et 1 poule par équipe

M7: 2 rencontres animations seront proposées dans la saison (pas de compétition, ni de classement

de coupe)

Au SABRE (M7 et M9), la formule de ces rassemblements sera précisée sur la feuille de route.

En M7 et M9, Le club organisateur aura en charge la remise d'un diplôme.

Aux championnats de la Réunion la formule appliquée sera celle des autres catégories.

Art. 10 Scratch :

Le Directoire technique pourra déclarer le scratch après l'heure d'appel de la catégorie du tireur. A ce moment aucune inscription ne sera plus acceptée dans la catégorie concernée.

Art. 11 Horaires :

COUPE FLEURET et CHAMPIONNAT Individuel:

Le dimanche:

8H30: M17 et SENIOR (et VETERAN pour Championnat)

10H: M13 et M15

12H30: M9

13h: M11

14H: M20

CHAMPIONNAT FLEURET :

Équipes: Le samedi à 13H30 pour toutes les catégories.

COUPE EPEE:

Samedi: sera précisé sur la feuille de route

Dimanche: sera précisé sur la feuille de route

CHAMPIONNATS INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES EPEE:

Samedi: sera précisé sur la feuille de route

Dimanche: sera précisé sur la feuille de route

COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SABRE:

8H30 : Inscription des M13, M17 et Vétérans.

10h : Inscription des catégories M15 et M20

11h30 : Inscription des catégories M7, M9, M11 et SENIORS

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES SABRE:

Le samedi précédant les épreuves individuelles

13h30: Réception des éventuelles modifications au sein des équipes.

14h00: Appel et des équipes complètes TOUTES CATÉGORIES.

Art. 12 FORMULES COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :

SABRE : Un tour de poules puis tableau d'élimination directe.

En M15 et en M17 soit un 2ème tour de poule soit un tableau de classement.

FLEURET: Deux tours de poules puis tableau de classement. (en fonction de l'effectif)

Pour les M9 **1 poule en individuel et 1 poule par équipe**

EPEE: Coupe, deux tours de poules et un TED (tableau d'élimination direct), soit un tour de poule et un TDC (tableau de Classement.)

Championnat RUN, un tour de poules et un TED.

Remarques: Aux 3 armes, en cas de mixité, les filles pourront tirer dans leur tableau et continuer dans celui des garçons et être classées en masculin. Au RUN, elles pourront également prétendre au titre masculin. Cependant, elles ne pourront pas prétendre à une sélection en garçon.

La constitution des poules se fera en fonction du classement de l'année précédente pour la première épreuve puis du classement actualisé pour les suivantes. (Labyrinthe).

La confection du tableau tiendra compte du classement à l'issue des poules.

La troisième place sera tirée.

En championnat et en coupe, ouverture de la catégorie à partir de deux inscrits afin qu'il y ait au minimum une finale directe.

Art. 13 FORMULE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :

- La compétition équipe est gérée manuellement par le club organisateur.
- Tableau d'élimination directe jusqu'à la finale. La troisième place sera tirée.

En cas de d'inscription de 3 équipes, une poule unique, sans tableau, sera constituée pour assurer un minimum de 2 matchs par équipe.

-Les équipes seront initialement classées par rapport aux points acquis à la coupe de la Réunion par les trois tireurs le mieux classés qui la composent : (tireur X = 36 pts + Y = 14 pts + Z = 4 pts soit 54 pts).

-En cas d'équipe avec élément surclassé, ce tireur n'apportera ses points à son équipe que s'il a été classé dans la catégorie concernée au cours de la saison. (Ex: 40 pts en minime, 5 pts en cadets => le minime apporte 5 pts à l'équipe cadets).

- De même dans le cas d'une équipe mixte, la ou les tireuses n'apportent que les points obtenus chez les garçons dans la saison.

- Dans le cas où une seule équipe de club serait représentée quelle que soit la catégorie, une ou plusieurs équipes interclubs pourrait être composée la veille ou le jour de la compétition mais le titre ne sera décerné qu'à l'équipe de club, si celle-ci gagne.

- L'équipe se compose de trois tireurs du même club avec un remplaçant, non obligatoire.

- L'équipe, même complète, pourra se composer de tireurs surclassés ou doublement surclassés (art.5).dans la mesure où leurs épreuves se déroulent des jours différents.

- Ces modifications seront notifiées aux clubs avant le samedi 10H00.

Art. 14 Barèmes :

COUPE:

1er = 23 pts	5 à 8 ^{ème} =	11/10/9/8 pts
2ème = 19 pts	9 à 12 ^{ème} =	6 pts
3ème = 16 pts	13 à 16 ^{ème} =	5 pts
4 ^{ème} = 14 pts	16 ^{ème} et + =	4 pts

CHAMPIONNAT:

1er = 34 pts	5 à 8 ^{ème} =	17/16/15/14 pts
2ème = 28 pts	9 ^{ème} à 12 ^{ème} =	12/11/10/9 pts
3ème = 24 pts	13 ^{ème} à 16 ^{ème} =	7 pts
4ème = 21 pts	16 ^{ème} et + =	4 pts

Les points cumulés des coupes et du championnat individuel détermineront le vainqueur des coupes à chaque arme.

Art. 15 Arbitrage :

Les matches seront dirigés par des arbitres répertoriés par la C.R.A; ils appliqueront le règlement international et doivent connaître le règlement régional.

Les arbitres en formation seront convoqués par le responsable de la commission d'arbitrage qui fournira la liste au directoire technique le jour de l'épreuve. Et sur feuille de route ?

Tous les clubs devront présenter un arbitre par tranche de 5 tireurs présentés (hors handisports).

Dans le cas où le nombre d'arbitres n'est pas suffisant, le club ne pourra présenter que le nombre de tireurs correspondant aux nombres d'arbitre présents et officiants de son club. Néanmoins le Directoire Technique pourra décider de laisser les tireurs s'inscrire si le club peut s'adjoindre des services d'arbitres présents et non dans les contingents de son club d'origine.

L'arbitre est responsable de l'ordre et de la sécurité directe et indirecte sur et autour de la piste.

Art. 16 RÉCLAMATIONS :

Les éventuelles réclamations sont formulées par le tireur qui se sent lésé sauf en M9 et M11 où l'entraîneur pourra se substituer au tireur. L'arbitrage n'étant pas une science exacte mais un acte humain, il est rappelé aux tireurs et techniciens qu'il existe deux types de décisions de l'arbitre :

a) les Décisions "DE FAIT" non discutables

Ex : Si une parade riposte est interprétée comme étant une contre-attaque, on ne peut pas contester.

b) les Décisions "DE FOND" discutables car sur le règlement.

C'est au tireur de faire immédiatement appeler le Directoire Technique qui juge les faits. Toute contestation illicite sera sanctionnée par un carton jaune s :

Art. 17 Arrêt du match :

Un seul arrêt de dix minutes, à partir de l'avis du médecin ou de son représentant, est autorisé en cas de malaise ou de blessure. En cas de récurrence pour le même traumatisme, le tireur sera déclaré forfait.

Art. 18 Cahier des charges d'organisation :

Le club organisateur s'engage à respecter les points suivants: (OBLIGATOIRES)

1) Le club organisateur s'engage à effectuer les démarches auprès de son service des sports suffisamment à l'avance pour obtenir en priorité le gymnase le mieux adapté à la compétition (accès, services, espace, ...).

2) Au plus tard la semaine précédant la compétition, il transmet à competition.escrime974@yahoo.fr la feuille de route

cf. mode opératoire de gestion des compétitions.

3) Il mobilise l'ensemble de ses techniciens et bénévoles pour l'organisation et le suivi de la compétition en particulier pour le championnat par équipes géré manuellement sans assistance informatique.

4) Il s'assure de la présence d'un membre de la commission d'arbitrage, à défaut, il nomme un dirigeant gestionnaire des arbitres de la compétition. En début de compétition, il s'assure de la mise en place du directoire technique

5) Il désigne l'un de ses adhérents pour enregistrer les inscriptions

6) Pour la compétition, il prévoit trois emplacements (tables et chaises):

- Un pour les inscriptions.

- Un pour le matériel informatique de ligue avec branchement électrique.

- Un pour la gestion des arbitres.

7) Pour la compétition, il s'assure de la mise à disposition de l'équipement suivant:

- Chronomètres, jauges et pesons ainsi que planchettes et stylos (une partie fournie par la LRE, à vérifier).

- 8 pistes minimum, tracées, équipées et fonctionnelles, le matériel de ligue et du club n'étant pas suffisant, chaque club doit mettre à disposition au moins une piste électrique en état de marche (testée). Le matériel de ligue doit être récupéré et testé au moins une semaine AVANT la compétition (ou à la compétition précédente).

8) Il gère une buvette où les tireurs et accompagnateurs trouveront boissons et nourriture toute la journée en quantité suffisante, aux horaires des pauses et à prix raisonnables,

9) Il s'assure de la présence d'une trousse médicale et s'assure que les services de première urgence peuvent être mobilisés en cas de problème. Conformément au 1-6 du règlement sportif FFE, pour les compétitions ouvertes aux vétérans, il indiquera sur la feuille de route le nom du médecin (de préférence urgentiste), licencié, présent durant toute la durée de la compétition.

10) Il assure les actions de communications avant et après la compétition auprès des médias et transmet copie à competition.escrime974@yahoo.fr qui transmet aux clubs de la LRE.

Art. 19 Directoire technique :

Il est composé d'un cadre technique du club organisateur qui désigne deux autres personnes qualifiées (Cadre technique ou Dirigeant de la LRE).

Ses membres contrôlent et font respecter le règlement (art.505 de la FIE). Ils se réunissent, jugent et prennent toutes décisions sur les cas qui relèvent de la technique, de l'organisation et de l'arbitrage.

En cas de réclamation, il est appelé par le tireur ou par son entraîneur pour M13 et plus petits.

Ces décisions sont souveraines et font l'objet d'un compte rendu à la LRE.

Art. 20 Comportement :

Tout manquement aux règles déontologiques de notre discipline sera sanctionné par le directoire technique sur appel de l'arbitre. Le règlement FFE sera appliqué pour les actes disciplinaires : carton noir, commission de discipline.

Il est rappelé qu'une attitude digne et correcte doit régner pendant la compétition, sur et en dehors de la piste.

Art. 21 Acceptation:

Tout participant à la coupe et au championnat de la Réunion accepte l'application du présent règlement. Tout club affilié à la LRE s'engage à respecter le présent règlement et à le diffuser à ses adhérents.

Tableau synthétique des conditions de combat en compétitions

Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nombre de touches et durée des assauts en poule (individuelle)	Nombre de touches et durée des assauts en TED (individuelle)	Rencontre par équipes	Dimensions de la piste	Type de matériel
M5	Eveil Escrime						
M7-M9	0	Droite	3 touches (2')	6 touches (en 2X2' avec 1' de pause)	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L: 10m l:1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11			4 touches (2')	8 touches (en 2X2' avec 1' de pause) Pause à 4 touches au sabre	27 touches (9 relais de 4 touches et 2') 36 touches au sabre		
M13 FLEURET EPEE	2	Libre	5 touches (3')	8 touches (en 2*3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L: 10m l:1,5 à 2m L: 14 au sabre	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M13 SABRE	2			10 touches (avec 1' de pause à 5)			
M15 FLEURET EPEE	5		5 touches (3')	10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)	36 touches (9 relais de 4 touches et 3')	L : 14 m l: 1.5 à 2 m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 350 N (jusqu'au 1-09-18)
M15 SABRE			5 touches	15 touches (avec 1' de pause à 8)	45 touches (9 relais de 5 touches)		
M17 à Seniors			5 touches (3')	15 touches (en 3x3' avec 1' de pause ou 1' de pause à 8 touches pour le sabre)	9 matchs de 5t		
Vétérans			5 touches (3')	10 touches (en 2x3' avec 1' de pause)			